

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a présenté ses plus sincères condoléances à la famille :
. de Madame Sylvie Besson, décédée le 9 mai. Sylvie a été élue Conseillère Municipale en 1995, Maire-Adjointe de 2001 à 2014 et s'est largement engagée dans la vie municipale et son action en faveur de la collectivité est largement saluée.

. de Monsieur Thomas Roch, décédé accidentellement le 15 mai, à l'âge de 29 ans.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- **a reconduit**, pour la troisième année consécutive, le montant de la redevance commune incluse dans le prix de vente de l'eau potable soit 1 euro 31 le m³ pour les consommations enregistrées à partir du 01.08.2019,
- **a créé** deux nouvelles tranches de quotient familial pour la tarification des services périscolaires et **a adapté** les tarifs du transport scolaire afin de rendre ce service plus attrayant financièrement,
- **s'est prononcé** favorablement à l'adhésion d'une solution de paiement en ligne permettant aux usagers de procéder au règlement de leurs dettes,
- **a modifié** le tableau des emplois du personnel communal pour permettre le recrutement d'un adjoint au responsable des services techniques et a créé un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps partiel rendu nécessaire par l'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école maternelle à la rentrée de septembre 2019,
- **a approuvé** le transfert de la compétence « IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie,
- **a approuvé** le programme 2019 de travaux de gros entretien et reconstruction du réseau d'éclairage public à réaliser par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie.
- **a approuvé** la signature d'une charte pour un territoire « eau-responsable »,

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **a pris connaissance** du recours gracieux déposé par les services préfectoraux et de deux recours contentieux déposés à l'encontre de l'arrêté de permis de construire pour l'édification de 75 logements et d'une surface commerciale à Grande Rive.
- **a été informé** de l'audience fixée au 29 mai par le Tribunal Administratif de Grenoble pour l'instruction des 10 dossiers déposés à l'encontre de la révision n° 4 du PLU. Madame le Maire assistera à cette audience.
- **s'est vu présenter** toutes les modalités d'organisation du déménagement du groupe scolaire vers des bâtiments modulaires installés au pourtour de la salle d'animation durant l'année scolaire 2019-2020 ; cette délocalisation étant rendue nécessaire pour la réalisation des travaux d'équipements de services publics sur le secteur de Milly.
- **a rappelé** qu'une réunion publique se tiendra le jeudi 6 juin à 19 heures à la salle d'animation.